

Intervention du conseiller Grégoire Loyau au conseil municipal du 8 octobre 2019 à propos du retrait de la délibération du 28 novembre 2018.

Vous avez déjà été désavoués à 2 reprises par la justice.

La nouvelle délibération que vous présentez ce soir pose toujours la même problématique de fond : **le caractère de service public des thermes de Montbrun, de leur appartenance au domaine public, et de leur impossible désaffectation.** Dans ce contexte, votre proposition de retrait de la délibération du 28/11/2018 apparaît, une fois de plus, **comme une manœuvre pour ne pas connaître la décision définitive du Tribunal Administratif.** Cette décision devrait pourtant intervenir maintenant dans un avenir proche.

Les seules motivations, que vous exposez de manière (très succinctes) pour justifier votre proposition, sont :

1- *« le groupe Valvital sollicite le retrait de la délibération »*

- Pour quelles raisons ? Valvital a-t-il fait une nouvelle proposition ?
- Pouvez-vous communiquer au Conseil sa nouvelle lettre d'intention si elle est différente de la première ?

2- Vous annoncez *« une nouvelle décision »* pour *« mener à bien ce projet »*

- Laquelle ? L'expression *« mener à bien ce projet »* laisse entendre que c'est bien toujours la vente des thermes qui est envisagée.
- Quand comptez-vous la prendre ?

3- Vous annoncez que cette décision serait *« purgée des griefs retenus par le juge des référés »*

- Quels griefs pensez-vous pouvoir *« purger »* ?
- Le grief majeur retenu par le TA reste le doute sérieux quant à la légalité de la désaffectation des installations thermales. Comment comptez-vous *« purger »* ce grief alors qu'il est le point fondamental sur lequel nous attendons le jugement sur le fond ?

L'arbitrage des positions sur ce dossier viendra :

- dans un 1^{er} temps, **par une réponse juridique** : la réponse sur le fond de la procédure en cours devant le TA tranchera définitivement et de manière **impartiale de la légalité de l'opération. Quel est l'intérêt d'interrompre la procédure en cours qui arrive à son terme ? Si le doute sérieux n'était pas levé, dans la « nouvelle décision » à prendre, une nouvelle procédure pourrait être engagée, procédure qui aurait pour effet de ramener le dossier au point de départ.**
- dans un 2^{ème} temps, **par une réponse démocratique** : le résultat des élections municipales. Nous allons avoir la possibilité de débattre de l'avenir de Montbrun en sortant du cadre restrictif de la seule vente des thermes. **Il est de notre responsabilité que ce débat se déroule dans un contexte apaisé.** Il serait donc judicieux de ne pas relancer une polémique aujourd'hui. Deux projets, deux visions de l'avenir seront proposées et débattues.
Dans 5 mois, nous connaissons le choix des montbrunois!

Ces motivations exposées, **quel est le réel intérêt** de retirer aujourd'hui la délibération du 28/11/2018 ?

Souhaitez-vous passer en force en ignorant la réponse du Tribunal Administratif ? Craigniez-vous d'être désavoués par la justice de ce pays ?

Souhaitez-vous à tout prix tenter de faire passer la vente avant les municipales ? Quels conseillers de l'équipe actuelle se représenteront pour assumer cette décision ?

Pour terminer, une fois de plus les vrais enjeux ne sont pas intégrés.

- Quels sont les résultats de la recherche en eau pour la viabilité du projet ?
- Qu'en est-il du projet de contrat de fourniture en eau, dont aucune des modalités financières et juridiques n'ont été jusqu'ici débattues ?